



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 23 mai, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 17 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **17**

Présents : Bernard BARAUD, Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Sylvie BRUMELOT, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Aurélie LAURENT.

Absents excusés : Alain CHAUFFIER.

Absents non excusés : Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT.

Procurations : Alain CHAUFFIER à Bernard BARAUD.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 28 MARS 2019

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars dernier qui leur a été transmis.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

SUPPRESSION DE POSTES

Le comité technique du centre de gestion, réuni le 30 Avril 2019, a émis un avis favorable concernant 3 dossiers de suppressions de postes :

- Un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (30.80/35^{ème})
- Un poste d'adjoint technique à temps complet (35 h).
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (35 h).

Le conseil municipal est invité à confirmer ces suppressions de postes.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, après avoir consulté la commission Personnel communal qui s'est réunie le 13 mai dernier, qu'il est nécessaire de créer un poste de technicien territorial (catégorie B) pour exercer le rôle de responsable des services techniques répondant au profil attendu de gestionnaire et de manager. Ce poste pourrait ainsi être pourvu à partir du 1^{er} septembre 2019.

Une publicité sera faite sur le site emploi public pendant deux mois afin de pourvoir à ce recrutement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette création de poste effective au 1^{er} septembre 2019.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Il est également nécessaire de créer un poste d'adjoint technique polyvalent pour le restaurant scolaire, l'entretien des locaux scolaires et l'animation périscolaire. Ce poste est actuellement occupé par une personne en contrat d'intérim. Le temps de travail est de 37 heures par semaine, soit 28.49/35^{ème} annualisés. Une publicité sera ensuite faite pendant deux mois sur le site emploi public.

Le poste pourra donc être pourvu à compter du 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette création de poste effective au 1^{er} septembre 2019.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le conseil départemental – service des routes l'a informé que la subvention au titre de la mise en sécurité était plafonnée à 60 000.00 €, soit 30 % d'une dépense subventionnable de 200 000.00 €.

Il est donc nécessaire de revoir le plan de subvention pour les travaux programmés en Tranche 1 et 2 :

DEPENSES		RECETTES		
Etude topographique	2 306.60€		Ancien plan de financement	Nouveau plan de financement
		DETR (35 %)	87 235.61€	87 235.61
Travaux	222 958.00€	Cap 79 (aide à la décision 30 % MO)	7 885.98€	7 885.98
Maîtrise d'œuvre	23 980.00€	Conseil départemental mise en sécurité (30 % travaux)	66 887.40€	60 000.00
		PACT CAN	40 000.00€	40 000.00
		Autofinancement HT (doit être supérieur à 20 % - soit 49 848.92)		54 123.01
Total HT	249 244.60€	Autofinancement	97 084.53€	103 971.93
Total TTC	299 093.52€	Total TTC	299 093.52€	299 093.52

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING RUE DES MOULINS –

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE 28 Mars dernier, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désamiantage	27 825.00 €	CAN PACT	28 000.00 €
Démolition	22 300.00 €	Autofinancement	39 350.00 €
Aménagement du terrain	6 000.00 €		
Total HT	56 125.00 €		
Total TTC	67 350.00 €	Total TTC	67 350.00 €

La réception d'une nouvelle estimation pour la démolition et l'aménagement du terrain justifient une modification du plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Désamiantage	27 825.00 €	CAN PACT	20 132.50 €
Démolition	8 440.00€	Autofinancement	28 185.50 €
Aménagement du terrain	4 000.00 €		
Total HT	40 265.00 €		
Total TTC	48 318.00 €	Total TTC	48 318.00 €

Le conseil municipal est invité à approuver ce nouveau plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention correspondante.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal est également invité à autoriser monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ROCHE pour un montant de 12 440.00 € HT, soit 14 928.00 € TTC comprenant la démolition et l'aménagement du terrain.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

FOURNITURE ET POSE DE PORTES EN ALUMINIUM A LA MAIRIE ET AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE

Deux devis sont parvenus en Mairie et ont été présentés en commission travaux le 14 mai 2019 :

PORTE ENTREE MAIRIE			
	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
MMC	Porte entrée en aluminium structure lourde Ral 7016 vitrage 44.2/8/44.2 Serrure à crochet et paumelle renforcés avec soubassement plein isolé Crémone pompier noir posé sur semi fixe Seuil handicapé Dim H 2720 x L 1720 mm Deux vantaux tiercé ouverture sur l'extérieur	3 458.00	4 149.60
AGC	Porte deux vantaux avec imposte ouvrante 1700 X 2700 Menuiserie aluminium de marque Technal à rupture de pont thermique conçues pour RT 2012 Ral 7037I	3 818.00	4 581.60

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise MMC pour un montant de 3 458.00 € HT, soit 4 149.60 € TTC. Cette dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 098 bâtiments – article 21311.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

PORTE RESTAURANT SCOLAIRE MATERNEL			
	DESCRIPTIF	PRIX HT	PRIX TTC
MMC	Porte en aluminium structure lourde beige avec imposte à soufflet Serrure à crochet et paumelle renforcés Seuil handicapé Vitrage 44.2/8/44.2 avec soubassement plein isolé Dim H2690 X L1050 mm 1 vantail	2 103.00	2 523.60
AGC	Porte 1 vantail avec imposte ouvrante 1060 x 2700 Menuiserie aluminium de marque Technal à rupture de pont thermique conçues pour RT 2012 Ral 7037I	2 848.00	3 417.60

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise MMC pour un montant de 2 103.00 € HT, soit 2 523.60 € TTC.

Cette dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 098 bâtiments – article 21312.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

MODIFICATION DE LA COMMANDE DE FONTAINES A EAU ET DE RINCE BOUCHES CONFIEE A LA NIORTAISE DES EAUX EN LOCATION

Le 15 novembre 2018, le conseil municipal a retenu LA NIORTAISE DES EAUX pour la location de 3 fontaines à eau et 3 rince bouches pour un montant de location mensuel de 177.20 € HT.

L'installation du matériel a été l'occasion de constater la nécessité d'une modification des matériels :

	Anciennes quantités	Nouvelles quantités	Répartition	Nouveau montant mensuel de location de l'ensemble
Fontaines à eau	3	4	2 à l'école maternelle, 1 au centre de loisirs, 1 au restaurant scolaire élémentaire	178.00 € HT
Rince bouches	3	2	École élémentaire	

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat de location.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN CONCERT LE 4 OCTOBRE PROCHAIN

Dans le cadre de la prochaine saison culturelle, un concert de l'ensemble « le festin d'Alexandre » (musique baroque) est programmé le 4 Octobre prochain. Ce concert est intitulé « concertos extravagants » (Vivaldi). Le montant de la prestation s'élève à 2 450.00 € (+ frais de déplacement).

Le conseil départemental peut apporter une aide de 1 000.00 € sous forme de subvention, pour le financement de ce concert.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention correspondante et d'approuver le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
PRESTATION	2 450.00	CONSEIL DEPARTEMENTAL 79	1 000.00
		AUTOFINANCEMENT	1 450.00
TOTAL	2 450.00	TOTAL	2 450.00

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION SERVICE A FACON PAYE CDG 79

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de signer une convention pour le calcul des bulletins de paie, les virements, les cumuls réalisés chaque semestre, et la déclaration annuelle des données sociales.

Cette opportunité permettrait pour les services administratifs de :

- Résoudre le problème du remplacement de l'agent comptable en cas de maladie
- Alléger le travail de l'agent comptable dont la charge de travail a été alourdie par les nouvelles procédures imposées par le Trésor Public

Les coûts de ce service pour la commune sont fixés comme suit :

Objet	Forfait
Lors de la première paie	
Création et paramétrage de l'établissement	8.00 €
Pour chaque agent créé	3.50 € par agent
Première paie du mois de janvier	6.00 € par bulletin
Pour les salaires suivants	
Par bulletin de salaire	5.50 €

La convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et est conclue pour 3 ans doit faire l'objet d'un avenant pour être mise en conformité au titre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Le CDG 79 a, par ailleurs décidé de réévaluer le tarif de la prestation suite à la mise en place du prélèvement à la source. Ainsi le bulletin est facturé 6.50 € au 1^{er} janvier 2019.

Objet	Ancien Forfait	Nouveau forfait
Lors de la première paie		
Création et paramétrage de l'établissement	8.00 €	8.00
Pour chaque agent créé	3.50 € par agent	3.50
Première paie du mois de janvier	6.00 € par bulletin	6.50
Pour les salaires suivants		
Par bulletin de salaire	5.50 €	6.50

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION SIGIL

La convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage de documents cadastraux et qui avait été signée avec les services du SIEDS est arrivée à échéance au 01.01.2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une nouvelle convention et de valider le montant de la participation communale annuelle de 700.00 € (inchangée).

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une première décision modificative :

Une somme de 323 596.53 € a été prévue à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés. Cette somme correspondait à l'affectation du résultat voté le 28 mars (305 541.53 €) et aux excédents des deux syndicats dissous (2 066.00 € pour le syndicat de pays + 15 989.00 € pour le SIVU pour la restauration du Marais). Or les excédents du syndicat de pays et du SIVU s'élèvent respectivement à

2 066.33 € et 15 989.11 €, soit une différence de 0.44 €.

Par ailleurs, le conseil municipal avait prévu le 17 mai 2018 le règlement sur deux exercices budgétaires du columbarium soit 2 fois 13 869.22 €.

Cette somme n'a pas été inscrite au budget 2019.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section d'investissement recettes	-	Chapitre 10 – dotations fonds divers et réserve Article 1068 : + 0.44 €	Chapitre 10 – dotations fonds divers et réserve Article 10222 – FCTVA : - 0.44 €
Section d'investissement dépenses	-	Opération 0148 – cimetière Article 21316 : + 13 869.22 €	Opération 0152 – salle de réunion rue des Champs 6 ARTICLE 2313 : - 13 869.22 €

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS

LANCEMENT DE CONSULTATIONS GENDARMERIE ET SALLE DE REUNION RUE DES CHAMPS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du lancement de ces deux consultations le 22 mai 2019 sur le site pro-marchés publics. Une annonce papier sera également publiée sur la Nouvelle République pour la consultation de la gendarmerie.

La date limite de remise des plis est fixée au 13 juin à 12 h 00.

Les travaux devraient commencer au mois de septembre 2019 pour ces deux chantiers.